



N° 4332 MESRS/DC/SGM/DBAU/SA/DA/DAUE/SA

Cotonou, le 07 août 2024

COMMUNIQUE

(A afficher)

La Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique communique :

Les candidats admis aux concours d'entrée dans les établissements du Centre d'Appui aux Ecoles de Statistiques Africaines (CAPESA), session d'avril 2024, sont invités à déposer de toute urgence un dossier de demande de bourse nationale à la Direction des Bourses et Aides universitaires (DBAU).

Les établissements concernés sont :

- l'Ecole Nationale de la Statistique et de l'Analyse Economique (ENSAE) de Dakar ;
- l'Ecole Nationale Supérieure de la Statistique et d'Economie Appliquée (ENSEA) d'Abidjan ;
- l'Institut Sous-Régional de Statistique et d'Economie Appliquée (ISSEA) de Yaoundé ;
- l'Ecole Nationale d'Economie Appliquée et de Management (ENEAM) de Cotonou.

Conditions à remplir :

- Etre de nationalité béninoise ;
- Ne pas être boursier en cours d'étude dans les Universités Publiques du Bénin ;
- Etre admis au concours ;
- Etre âgé de :
 - o vingt-un (21) ans au plus au 31 décembre de l'année d'obtention du baccalauréat pour la licence ;
 - o vingt-six (26) ans au plus pour le master ;
- Etre titulaire d'un baccalauréat de l'année en cours pour la licence ;

- Etre inscrit dans lesdits Ecole et Institut et y suivre effectivement les activités académiques ;
- Avoir déposé à la DBAU un dossier de demande de bourse dans le délai requis.

Le dossier doit comporter les pièces suivantes :

- 1- une (01) demande manuscrite de dépôt de dossiers adressée au Directeur des Bourses et Aides Universitaires, précisant la filière et la durée de formation ;
- 2- une (01) copie légalisée du relevé de notes et/ou d'attestation de baccalauréat pour la licence ;
- 3- une (01) copie légalisée d'attestation du diplôme de base utilisé pour participer au concours pour le master ;
- 4- une (01) copie légalisée des relevé (s) de notes du diplôme de base utilisé pour participer au concours pour le master ;
- 5- une (01) copie légalisée du certificat de nationalité ;
- 6- une (01) copie d'acte de naissance sécurisé ou copie légalisée de l'extrait d'acte de naissance ou du jugement supplétif ;
- 7- une (01) copie du certificat d'identification personnelle ;
- 8- une (01) copie légalisée du passeport ou Carte Nationale d'Identité ;
- 9- un (01) certificat médical délivré par un médecin assermenté dans un centre de santé publique attestant que le candidat n'a pas de maladies graves, transmissibles ou contagieuses ;
- 10- l'original de la quittance délivrée par le Trésor Public après le paiement sur le compte BJ6600100100000010156674-DBAU des frais d'étude de dossier qui s'élèvent à cinq mille (5000 francs CFA) ;
- 11- une (01) chemise à rabat en carton (couleur jaune).

La date limite de dépôt desdits dossiers à la Direction des Bourses et Aides universitaires est fixée au vendredi 16 août 2024 à 12 heures 00 minute.

NB : Seuls les candidats remplissant les critères énumérés à l'article 14 du décret 2017-155 du 10 mars 2017 seront sélectionnés boursiers dans la limite du quota.

Pour la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la
Recherche Scientifique et P.O.



Rogatien Makpéhou Tossou
Directeur de Cabinet

MESRS (ATCR)